



SOCIAL SOLIDARITÉ



Insertion : le Département se dote d'un arsenal pour mieux agir

Le Conseil départemental a voté son Plan départemental d'insertion (PDI) 2026-2030 et de sa déclinaison opérationnelle, le Plan territorial d'insertion (PTI) pour renforcer sa politique d'insertion des allocataires du RSA. Ces feuilles de route ont été présentées jeudi 8 octobre aux agents en charge de l'appliquer.

Publié le 09 octobre 2026

Les agents du Département en charge de l'insertion du pôle RSA (Revenu de solidarité active) et des unités territoriales ont été réunis jeudi 8 octobre pour une présentation du Plan départemental d'insertion (PDI) 2026-2030 voté le 1^{er} avril dernier et de sa déclinaison opérationnelle, le Plan territorial d'insertion (PTI) adopté en séance plénière le 5 octobre.

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la politique d'insertion des allocataires du RSA portée par le Département, grâce à une mobilisation plus importante des moyens de chacun et par une mise en cohérence accrue des interventions en direction des personnes concernées. Il est construit dans une logique de complémentarité et de co-responsabilité dans l'insertion des personnes allocataires du RSA.

La stratégie du PDI s'articule autour de priorités : conforter un accompagnement qui soit adapté, mobilisateur et structurant, consolider une offre d'insertion qui soit ajustée aux besoins spécifiques des allocataires du RSA et construire une politique d'insertion qui soit inscrite dans un cadre partenarial dynamique et structuré. Ces trois priorités sont elles même déclinées en 13 orientations incluses dans le PTI.

Ces documents constituent la feuille de route des agents dont le travail quotidien va permettre au Département d'atteindre ses objectifs : conduire une politique d'insertion juste, efficace et plaçant l'humain au cœur des priorités.